

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>30</b>

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix sept à dix-huit heure onze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :**

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA. ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

Mme Sylvie DAGONIA par Mme Anny GENIPA  
Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINCILY  
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON  
Mme Annick ABELA par M. Bruno REMI

**Absents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Clara RIGAH ;

*Date de la convocation*

**10 novembre 2022**

*Date d'affichage de la délibération*

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2022/11/111**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS – MOTO CLUB**

Dans le cadre de la programmation de ses activités annuelles, l'association Moto Club a adressé un dossier de demande de subvention à la commune de Lamentin d'un montant de 10 000€

L'association présente ses objectifs à travers deux axes de mise en œuvre : D'une part, le Moto Club de Lamentin ayant ses activités au Terrain de Merlande, qui a notamment reçu un label « École française de Motocyclisme » désormais classé niveau argent pour la qualité de

leurs infrastructures depuis février 2022. D'autre part le pôle d'entraînement régional de motocross en partenariat avec le CREPS Guadeloupe.

Ce projet a reçu une reconnaissance nationale à travers le label « Site d'excellence sportif ».

Afin d'aider à la mise en œuvre de leur projet annuel, la ville propose d'attribuer à l'association Moto Club une subvention d'un montant de 5000€

Le conseil Municipal

**Considérant** La politique de soutien aux associations voulue par la commune,

**Considérant**, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

**Considérant**, que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 5000€ à l'association Moto Club.

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Président,**  
  
**Ephrem GLORIEUX**  
